

Vous travaillez dans le secteur de la construction? Voici ce que nous avons accompli dans votre secteur !



Il y a un accord qui a été conclu sur les changements de vos conditions de travail.

1. Votre salaire augmente

Votre salaire brut va augmenter à partir du 1^{er} juillet de 1,1 %. Vous trouverez [ci-joint](#) l'augmentation de ton salaire (par catégorie).

2. Prépension (RCC)

Si vous avez une longue carrière (au moins 40 ans) ou vous avez des problèmes médicaux (au moins 35 ans de carrière), vous pouvez partir en prépension à partir de 57 ans en 2017. En 2018, cela sera possible à partir de 58 ans.

Dans les autres cas, vous pouvez bénéficier de ce régime en 2017 à partir de 60 ans. En 2018, l'âge d'accès sera de 62 ans.

3. Emplois fin de carrière

A partir de 55 ans, vous avez la possibilité de moins travailler jusqu'à la pension. Vous devez remplir un certain nombre de conditions que vous trouvez [ci-joint](#).

4. Formation

Il y aura plus de formations. Attention, tout le monde ne bénéficie pas du même nombre de jours de formation.

Vous trouverez l'accord en entier [ici](#).

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/avantages/>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/saffilier/>



S'affilier?

CGSLB
La Voix
du
Bon Sens